MAIRIE DE PARIS

Secrétariat Général de la Ville de Paris

**2011 SG 162** Aménagement des berges de Seine
Approbation du principe et des modalités de passation de deux marchés de prestations de services

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 7 et 8 février dernier, a été arrêté le projet de reconquête des berges de la Seine avec :
- rive droite, la transformation de la voie Georges Pompidou en boulevard urbain, en apaisant la circulation, en créant des traversées sécurisées par feux et en aménageant une véritable promenade au bord de l'eau et de nouveaux lieux de vie et d'activités sur le fleuve ou sur les berges. Les deux files de circulation seront maintenues mais des feux seront implantés pour réguler la vitesse et des traversées piétonnes protégées seront aménagées pour favoriser l'accès au fleuve. La voie sur berge du 4ème arrondissement sera recalibrée et chaque file légèrement rétrécie afin d'offrir à la promenade un espace confortable en bord de Seine, du square de l'Hôtel de Ville jusqu'au bassin de l'Arsenal
- rive gauche, la suppression de la circulation sur les quais bas entre le musée d'Orsay et le musée du quai Branly, offrira un linéaire de 2,3 km, et environ 4,5 hectares aux parisiens, aux visiteurs comme aux usagers professionnels, pour de nouveaux usages.

Les aménagements complémentaires dans les 12è, 13è et 15è arrondissements, notamment avec le réaménagement de l'allée aux cygnes, pourraient également permettre de mettre en valeur les possibilités d'usage des bords de Seine, en offrant de nouvelles activités, dans la continuité ou en parallèle de ce qui sera nouvellement développé dans les parties objets de la reconquête, selon le processus décrit ci-après, et de renforcer les promenades sur l'ensemble des quais déjà accessibles, moyennant si besoin des améliorations.

**Un site unique, une méthode de projet qui se renouvelle.**

La reconquête de ce site s'inscrit dans un cadre particulier, devant répondre à des contraintes et à des demandes issues de la concertation :
- **la réversibilité** : l'aménagement de cet espace de 4,5 hectares sur la rive gauche doit être réversible, avec des installations démontables, car les berges sont inondables…et inondées régulièrement.
- **la dimension patrimoniale.** Du musée d'Orsay au musée du quai Branly, nous sommes au cœur du Paris historique, muséifié. Le paysage est fortement constitué et ne demande pas à être redessiné. Il est inscrit, comme le reste des berges qui bordent la Seine dans le centre de Paris, au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Le site des berges offre là un paysage remarquable et les nouveaux usages n'ont pas pour but de générer un nouveau paysage. Il est donc important de privilégier une approche par les usages au fur et offrant la souplesse nécessaire au recalage permanent de ces mêmes usages au fur et à mesure du temps ; les berges sont fermées pour une durée longue (même si les aménagements doivent respecter le critère du démontage rapide et de la réversibilité), on peut expérimenter, démonter, ajouter.
- **des demandes d'espaces libres**, appropriables par tous autour de quatre thèmes : nature, sport, culture, activités économiques. Beaucoup de citoyens ont exprimé cette attente.
- **une demande de nature en ville** que l'on puisse voir évoluer, pousser, changer. L'expression générale issue de la concertation a largement évoqué l'idée d'une nature qui pousse, que l'on voit vivre, que l'on

partage loin d'un jardin d'agrément, en rappelant que le premier agrément plébiscité est de se promener au bord de l'eau.
- **Un souhait de pratiques sportives libres**, mêlant promenade et activités encadrées et liberté d'action.
- **des activités culturelles en réseau** : une forte demande d'intégrer ce nouveau site aux festivals existants, aux lieux existants parisiens municipaux et nationaux ; mise en valeur de la route des musées, en associant les musées municipaux et nationaux, accompagnement de Paris quartier d'été, du festival d'automne, du festival de l'Oh, de Nuit Blanche, la nuit des musées, les journées du patrimoine….
- **un renfort de l'activité économique et de transport fluvial,** avec un équilibre à trouver, activités portuaires, activités sur l'eau, transports fluviaux, guinguettes, expositions, cirques…

**<u>Une gestion et une programmation confiées à un spécialiste</u>**

Le réaménagement combinera des interventions pérennes et une programmation de manifestations répondant à des usages variés et évolutifs. Il convient d'inventer et de faire vivre ces nouveaux espaces, autour des thématiques du sport, de la culture, de la nature, des activités économiques.

Ainsi que la concertation l'a mis en évidence, l'attente des Parisiens, des Franciliens et visiteurs de Paris vise en premier lieu à profiter des espaces en bord de fleuve pour la promenade, la contemplation d'un site exceptionnel. Il faut retenir l'idée de préserver des espaces libres de détente et de convivialité.

Ce linéaire de plus de 2 km reconquis permettra de développer, dans le cœur de Paris, les fonctions actives liées à la Seine, aujourd'hui inaccessibles du fait même de la circulation automobile, avec de nouveaux amarrages rendus possibles. Des activités touristiques, économiques, de transport de marchandises et de voyageurs, redonneront à la Seine un rôle d'activité et de dynamisme. Il sera nécessaire de prévoir une grande souplesse d'utilisation des lieux afin de s'adapter aux saisons, aux jours de la semaine, aux temps de vacances ou de plus fort tourisme, aux grands évènements parisiens comme le Tour de France ou le Marathon par exemple…

Les espaces publics qui seront créés devront permettre cette souplesse, en prévoyant tous les réseaux et aménagements techniques nécessaire, et en introduisant la réversibilité tant en termes d'équipements que d'usages pour ne pas figer le site, et lui permettre d'évoluer en fonction des besoins, des saisons, de la temporalité comme des attentes exprimées par les usagers. Cette option règle au passage la question des crues et des inondations, les installations étant démontables, y compris l'emmarchement.

Ainsi, au port de Solferino en contrebas du musée d'Orsay, l'emmarchement démontable inspiré de l'architecture des passerelles et qui permettra à tous de s'installer pour jouir de cette vue magnifique qui embrasse le Louvre, les Tuileries jusqu'à la Concorde, qui permet de deviner Petit et Grand Palais, peut se transformer certains soirs en une vraie scène de spectacle, par exemple en l'accompagnant sur l'eau par une barge dédiée à la culture, aux spectacles vivants.

En aval de la passerelle Léopold Sedar Senghor, après déséquipement du site en supprimant les éléments qui lui confèrent un caractère routier, un plateau technique sera pré équipé en réseaux et pourra recevoir des manifestations évènementielles variant selon les saisons (par exemple, une biennale d'art contemporain, l'installation d'un cirque, d'espaces dédiés à la danse et d'autres activités éphémères qui tiendront compte de la saisonnalité).

En fond de quai, on pourra développer des thématiques tout le long des berges rive droite, rive gauche dans Paris, voir avec nos voisins, un parcours sportif et un corridor écologique.

Autour du pont Alexandre III, sur un sol « nettoyé », libéré, sera réalisé un dispositif technique proche du fond de quai qui permettra l'installation de guinguettes, d'équipements démontables aux architectures mobiles audacieuses, avec des dispositifs différents selon les saisons

Au port du Gros Caillou, qui offre le plus grand espace disponible, outre l'espace à l'amont conçu pour être partagé dans le temps en incluant la logistique fluviale, on peut créer les conditions de plusieurs activités saisonnières liées notamment au sport et au rapport à l'environnement.
Côté sport pourraient s'installer de façon saisonnière un espace de glisse incluant les rampes d'accès au port, un manège équestre, une patinoire l'hiver, … en bénéficiant de l'installation de la logistique nécessaire pour le fonctionnement de ces activités sur une barge attenante sur le plan d'eau.
Côté nature, autour de l'archipel flottant qui offrira un lien privilégié avec l'eau, un pôle nature mettant en scène les interventions peut être développé.

Les activités devront s'organiser dans le cadre d'une programmation réfléchie, exigeante, tant le site est emblématique, et conduit donc à s'entourer d'une équipe dédiée.

Pour assurer la conception et production déléguée de manifestations sur les berges de la Seine, selon une programmation qui s'appuiera notamment sur les quatre thèmes mis en avant lors de la concertation : nature, sport, culture, activités économiques, une consultation en procédure adaptée en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics permettra de désigner une équipe pluridisciplinaire. Les compétences recherchées concernent l'architecture, le paysage, l'ingéniérie culturelle et artistique, la programmation et production, comprenant les fonctions de régie et de médiation. La mission sera confiée pour une durée de 24 mois, reconductible une fois.

**L'accompagnement du projet en communication et information du public**

Par ailleurs, pour accompagner la mise en œuvre du projet, après l'enquête publique, des actions de communication et d'information du public seront engagées, en s'appuyant sur un prestataire spécialisé. La méthode de large concertation et d'information du public entamée depuis la délibération de juillet 2010 se poursuit en effet dans les phases à venir du projet.

Le marché qu'il vous est proposé de lancer en procédure d'appel d'offre ouvert (articles 1, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics) a pour objet la conception, l'exécution, la réalisation, la distribution et le suivi de l'ensemble des supports et actions de communication dans le cadre du projet d'aménagement des berges de Seine à Paris (l'impression des supports d'information et de communication sera réalisée sur la base d'un accord-cadre déjà existant).

Ainsi les prestations comprennent la définition d'une stratégie de communication et d'information du public, la création d'une identité visuelle et graphique de la communication, la conception, rédaction, exécution, et mise à jour de l'ensemble des supports de communication du projet d'aménagement des berges de Seine sur la base d'une identité visuelle spécifique.

Ce marché sera conclu à prix fermes, à partir d'un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour l'installation, d'un bordereau des prix unitaires et d'une facture

Je vous demande de bien vouloir :

- m’autoriser à lancer deux marchés publics de prestations de services l’un relatif à la conception et production déléguée de manifestations sur les Berges de la Seine, en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics, en procédure adaptée, et l’autre relatif à la communication accompagnant la mise en œuvre du projet d’aménagement, selon une procédure d’appel d’offres.
- m'autoriser, conformément à l’article 35-II-3°, du Code des Marchés Publics, dans le cas où le marché n'aurait fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrecevables ou inacceptables au sens de l'article 53 du CMP et dans l'hypothèse où la commission d’appel d’offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, à lancer la procédure par voie de marché négocié. En l'absence d'une telle décision, l'appel d'offres sera relancé dans les termes et conditions prévus par le présent projet de délibération ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de fonctionnement de la mission Berges, Secrétariat Général, au chapitre 011, ou au budget d’investissement, au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 sous réserve des décisions de financement.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris